Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MARCHE DE TRAVAUX
CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES
Marché à procédure adaptée
(Article 28 du Code des marchés publics)

Lycée Jean Perrin
Technologies &
Sciences de l'Ingénieur

2 rue des Égalisses
95310 Saint-Ouen-l'Aumône

Affaire suivie par
Adrien CATY
Adjoint-Gestionnaire

Téléphone
01 34 32 58 28

Portable :
06 47 51 70 51

Télécopie
01 34 32 58 45

Courriel
Adrien.caty@ac-versailles.fr

http://lyc-perrin-soa.ac-versailles.fr/portail/

Installation de 3 boucles au sol de portails électriques

Pouvoir adjudicateur

LYCEE JEAN PERRIN
Représenté par Monsieur Patrick SEVERAC, Proviseur
Adresse : 2 Rue des Egalisses
95310 SAINT OUEN L'AUMONE
Téléphone : 01-34-32-58-28
Mail : int.0951104j@ac-versailles.fr

Table des matières

Table des matières 1

1. Règlement de consultation 2
1.1. Acheteur public 2
1.2. Objet et dispositions administratives générales 2
1.3. Présentation des offres. 3
1.4. Jugement des offres. 3
1.5. Conditions d'envoi ou de remise des plis. 3
1.6. Date limite de remise des plis 3

3. Objet et dispositions administratives générales 3
3.1. Modalités de règlement du marché 3
3.2. Délais 4
3.3. Pénalités 4
3.4. Sous-traitance 4

4. Disposition techniques particulières 4
4.1. Besoin exprimé 4
4.2. Equipements concernés 4

5. Option – rachat de contrat existant 5

Annexe A : Plan détaillé de l'établissement 6

1. REGLEMENT DE CONSULTATION

1.1. Acheteur public

1.1.1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public.

Pouvoir adjudicateur

Lycée Polyvalent Jean Perrin ;
2, Rue des Egalisses,
95310 Saint-Ouen-l'Aumône

1.1.2. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues.

Adrien CATY
Adjoint-Gestionnaire
Tél : 01.34.32.58.28
E-mail int.0951104j@ac-versailles.fr

1.2. Objet et dispositions administratives générales

1.2.1. Objet du marché

Le marché a pour objet la pose, l'installation et le paramétrage de 3 boucles magnétiques au sol pour des portails motorisés.

1.2.2. Etendue de la consultation.

La consultation est ouverte à toutes les entreprises en capacité de candidater à un marché public national ou européen.

1.2.3. Décomposition de la consultation.

Le présent marché ne comporte pas de lots.

1.2.4. Conditions de participation des concurrents.

Les concurrents ne peuvent se présenter que seuls.

1.2.5. Conditions d'attributions

Le prix estimatif du présent marché est inférieur au seuil de 25 000 €HT prévu dans le code des marchés publics. Il s'agit d'une consultation simple, sans obligation de formalité adaptée ou formalisée.

1.2.6. Pièces générales

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier du mois d'établissement des prix.

- Le Code des marchés publics, dans sa version la plus récente

- Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- Arrêté du 3 janvier 2003 approuvant le cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés de travaux et approuvant ou modifiant divers fascicules ;
- Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux (C.C.A.G) approuvé par l'arrêté du 08/09/2009 avec application en 01/01/2010.

1.3. Présentation des offres.

Le présent dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.
Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros (€). Les prix seront exprimés TTC**.**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

1. Le RC signé, tamponné et daté par le candidat ;
2. Une offre de prix sur un devis à entête de l'entreprise. Ce devis devra comporter, outre le prix, les délais d'intervention et de pose ainsi que les durées de garantie.
3. Un bref document technique sur les installations et le matériel envisagé
4. Un dossier de présentation de l'entreprise, de ses moyens humains, matériels et financiers ainsi que des références analogues.
5. Tout autre document pouvant apporter des précisions utiles sur la qualité de l'offre.

1.4. Jugement des offres.

La présente consultation ne fait pas l'objet d'une procédure formalisée. L'offre la plus pertinente sera donc retenue.
Dans le cadre des obligations règlementaires, le barème indicatif pour le choix des offres est le suivant :

- Prix : 50%
- Délais d'intervention et de pose 25%
- Qualités sur le matériel posé..... 25%

1.5. Conditions d'envoi ou de remise des plis.

Les candidats devront transmettre **uniquement** par voie électronique sur la plateforme de marchés publics AJI.

Les fichiers devront être de préférence au format PDF (le CDPGF peut être exporté en PDF) ou dans des formats Microsoft Office 2016 (.docx, .xlsx…).

1.6. Date limite de remise des plis

Les plis devront être remis sous forme électronique avant le

Vendredi 10 mai 2019 à 12h00

(date de dépôt des offres faisant foi)

3. OBJET ET DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES GENERALES

3.1. Modalités de règlement du marché

Le paiement se fera sous forme d'un mandat administratif, et l'entreprise recevra le paiement par virement bancaire dans un délai de 30 jours après réception de facture (sauf période de vacances scolaires).

3.2. Délais

L'entreprise titulaire du marché disposera d'un délai maximum de 4 semaines après notification du marché pour installer le matériel et le mettre en service.

Ces délais ce ne pourront pas être modifiés.

3.3. Pénalités

3.3.1. Pénalités pour retard dans la livraison

Le titulaire subit, par jour calendaire de retard dans l'installation du matériel et la mise en service une pénalité de 100 € TTC par jour calendaire.

3.4. Sous-traitance

Il est formellement interdit à l'entrepreneur titulaire de sous-traiter tout ou partie de la fourniture ou de la maintenance du matériel sans autorisation expressément écrite du pouvoir adjudicateur.

Aucun paiement ne se fera directement au sous-traitant. Le lycée ne paiera qu'une facture globale à l'entreprise titulaire du marché.

4. DISPOSITION TECHNIQUES PARTICULIERES

4.1. Besoin exprimé

Il s'agit de poser 3 boucles magnétiques au sol permettant la sortie des personnels de l'établissement sans nécessiter d'intervention humaine.

Le devis devra comprendre l'ensemble des prestations nécessaires à l'installation.
A savoir :

- Réaliser une saignée dans l'enrobé
- Installation de la boucle puis rebouchage avec un joint souple
- Mise en place de l'amplificateur de boucle et du raccordement
- Contrôles, essais de fonctionnement et réglages.

4.2. Equipements concernés

Les boucles concernent 3 portails situés dans l'enceinte du lycée :

1) Portail parking : portail coulissant automatisé et commandé par un code ou par un interphone. Sol en enrobé.
2) Portail livraison atelier : portail battant à deux ventaux automatisés commandé par télécommandes ou par un interphone. Sol en enrobé.
3) Portail cuisine : portail coulissant automatisé com Sol en enrobé. mandé par un bouton poussoir. Sol en enrobé.

L'emplacement des portails est indiqué par des numéros sur le plan présent en annexes.

L'installation viendra en supplément des installations existantes, et ne se substitue à aucun moyen d'accès existant.

L’installation ne devra pas préjudicier ni entraver les moyens existants.

Annexe A :	**Plan détaillé de l'établissement**

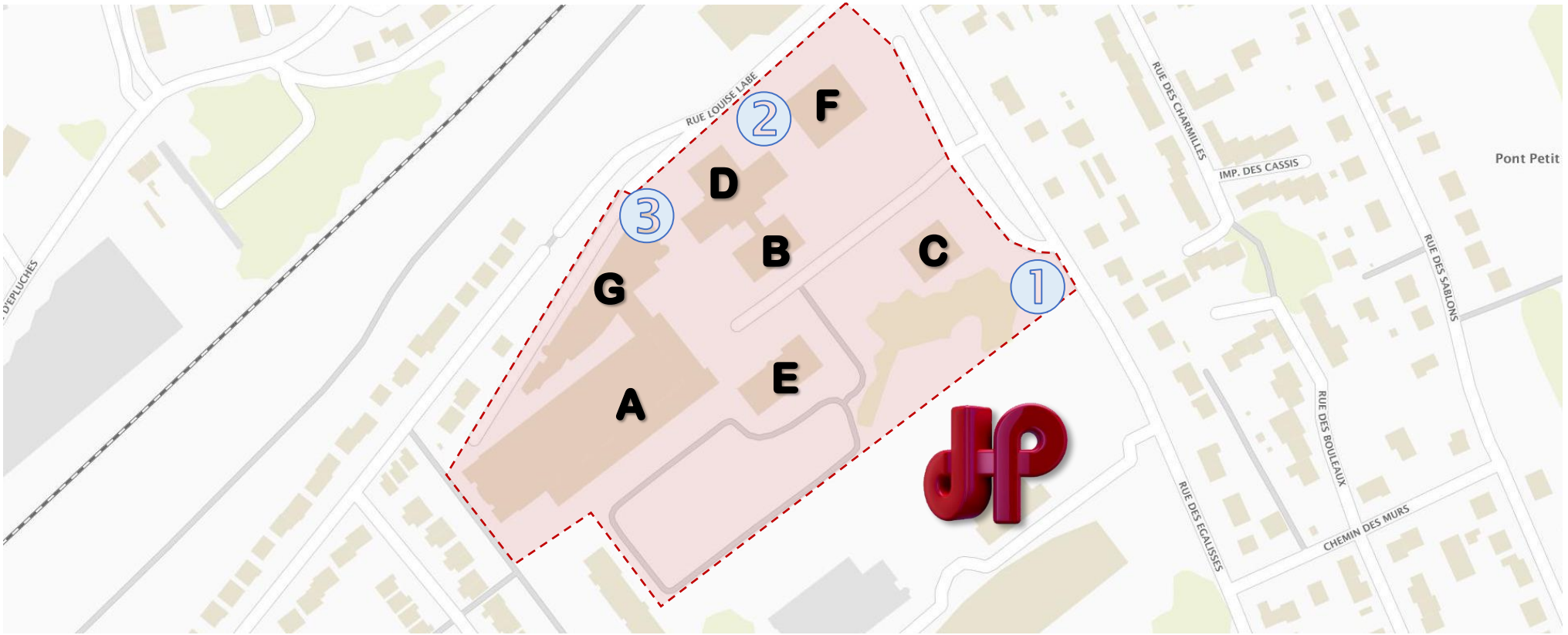

1. Portail parking
2. Portail cuisine
3. Portail livraison ateliers